LEGENDE :

- PERIMETRE DU LOTISSEMENT
- 19.09 ALTIMETRIE DU TERRAIN NATUREL
- 19.06 LE NIVELLEMENT DU PROJET
- LOTS EN ACCESSION LIBRE
- LOT LOGEMENT LOCATIF SOCIAL
- 04 / 624 m² NUMERO ET CONTENANCE APPROXIMATIVE DU LOT (1)
- LIMITE DE ZONE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS DANS LE LOT (hors piscine, car-port et abris de jardin)
- ZONE INCONSTRUCTIBLE DANS LE LOT SERVITUDE DE RESEAU EAUX PLUVIALES SI NECESSAIRE
- IMPLANTATION OBLIGATOIRE DU FAITAGE
- ACCROCHE OBLIGATOIRE
- ARBRE EXISTANT CONSERVE
- ZONE PLANTATION HAIE VIVE (réalisée par l'aménageur et obligatoirement maintenu)

(1) Les superficies et les côtes ne seront définitives qu'après bornage.

- 7.00 / 5.00 AIRE DE MANOEUVRE OBLIGATOIRE (lots n°1 à 3)
- ACCES VEHICULE POSITION OBLIGATOIRE
- ACCES VEHICULE POSITION CONSEILLEE
- VOIE STATIONNNEMENT (Pavés béton engazonnés)
- CHAUSSEE - CHAUSSE PARTAGEE
- MELANGE TERRE-PIERRE - CHEMINEMENT DOUX
- ESPACE VERT - MASSIF COUVRE SOL
- SENS DE CIRCULATION OBLIGATOIRE
- ARBRE A PLANTER LORS DU PROJET
- MURET ENTREE 1.20m HT DU LOTISSEMENT
- MURET TECHNIQUE 1.20m HT (Coffrets + Boîte aux lettres + n°)
- MURET DE CLOTURE 0.50m HT pouvant être surmonté éventuellement d'une lisse, l'ensemble ne devant pas excéder 1.20m de hauteur.
- CROQUIS NON CONTRACTUEL ILLUSTRANT UNE POSSIBILITE D'IMPLANTATION DU BATI SUR LES LOTS

Rue de Kroez Er Bleu

Rue de Poul Gumenenn

Accès au projet

Sortie du projet

A — 572 m² — 3 LOGEMENTS AIDES

01 — 440 m²

02 — 511 m²

03 — 582 m²

04 — 461 m²

05 — 313 m²

06 — 355 m²

07 — 620 m²

08 — 665 m²

09 — 590 m²

10 — 240 m²

11 — 240 m²

POSTE DE REFOULEMENT EU

coupe N

coupe E

coupe O

coupe S

N O E S

0 5 10m

Negocim — Créateur de nouveaux quartiers	PA 9	LOTISSEMENT "PARK AR FEUNTEUN" RUE KROEZ ER BLEU COMMUNE DE LOCOAL-MENDON	1/250e — LG210301 PLAN D'HYPOTHESE D'IMPLANTATION
	INDICE : 0 FORMAT D'EDITION : A1 DATE : 21 février 2023		

Ce document est la propriété de LORAND GUILLOU Architectes.
Il est protégé par les articles L.111-1 du code de la propriété intellectuelle.
Il ne peut être utilisé comme document d'exécution de travaux.
Le bornage du terrain devra être validé par un géomètre expert avant l'exécution des travaux.
Pour les travaux, les plans d'exécutions et les études techniques devront être réalisés au préalable.

LORAND GUILLOU Architectes
SARL d'Architecture
15 rue Park Ar Rannez - Kerouriec - 56410 ERDEVEN
06 22 13 75 95 - lg.architectes@gmail.com
https://lorandguillouarchitectes.wordpress.com
https://fr-fr.facebook.com/LorandGuillouArchitectes

SELARL Nicolas Associés
Géomètres experts Urbaniste Bureau d'études
23 Rue du Danemark BRECH 56400 AURAY
02 97 24 12 37 - auray@sarlnicolas.fr
www.nicolas-associes.com